



Syndicat mixte du
Pôle Aquatique Abers-Lesneven

Membres du comité en exercice : 18
Présents : 11 - Votants : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

DELIBERATION N° CS / 13 / 2024

Séance du 8 juillet 2024

Le 8 juillet 2024 à 14h, le comité syndical dûment convoqué le 2 juillet 2024 s'est réuni en session ordinaire salle Armor de la Communauté Lesneven Côte des Légendes sous la présidence de Claudie Balcon.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les élus :

MEMBRES	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donner à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :	
TITULAIRES	BALCON	Claudie	X			
	GOULAOUIC	Pascal		X		
	BELE	Christophe	X			
	QUINQUIS	Yves		X		
	RAPIN	Raphaël	X			
	CASTEL	Odette		X		
	CHAPALAIN	Claire	X			
	LAGADEC	Marylène	X			
	ROUDAUT	Sandra	X			
	TREGUER	Jean-François			X	
	LINCOLN	Andrew	X			
	HAVET	Nadège	X			
	LE FLOCH	Marcel			X	
	TALARMAIN	Roger			X	
	LOAEC	Monique			X	
	LE POLLES	Philippe	X			
	FAVE	Danielle			X	
MERCELLE	Denise	X				
SUPPLEANTS	ABGRALL	Sandrine		X		
	GUIZIOU	Pierre	X			
	LE ROUX	Emmanuelle		X		
	MAZE	David		X		
	GUEGANTON	Loïc		X		
	LAVIGNE	Sandrine		X		
	DUPONT	Béatrice		X		
LE LOUARN	Yann			X		

Secrétaire : Christophe BELE

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET SPAAL

La DM1 du budget du SPAAL consiste au réajustement des crédits suite à l'acceptation du protocole transactionnel avec la SASU Menguy.

Elle intègre en dépenses l'annulation des titres de pénalités, le paiement de la TVA pour les années 2014-2016, le calcul du partage de résultat inscrit dans le protocole.

Les recettes sont principalement composées de la reprise de provisions (provisions effectuées en 2023) et des paiements par la SASU Menguy.

			PREVISIONS 2024	REALISATIONS 2024	DECISION MODIFICATIVE	
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Nature	Libellé compte				
	DEPENSES		48 250 €	10 322,03 €	755 240 €	
011	Art 6188-282	Autres frais divers	28 500 €	10 322,03 €	61 476 €	TVA 2014-2016 protocole
011	Art 62268 - 282	Honoraires	10 000 €		39 564 €	Equilibre
65	Art 65888-282	Autres charges diverses de gestion courante	9 600 €		67 200 €	Partage de résultat protocole : 67183,11 €
65	Art 65888-282	Autres charges diverses de gestion courante			11 000 €	Partage de résultat post protocole : 10 921,70 €
67	Art 673-282	Annul titres sur exercices antérieurs	150 €		576 000 €	Annul T 8-106-107-108/2022 protocole
	RECETTES		- €		755 240 €	
75	Art 75888-282	Autres de produits de gestion courante			130 000 €	128 659,11 € puis mensu 3 378,55 €
77	Art 773-282	Mandats annulés sur exercices antérieurs			11 500 €	11 499,82 € annul mdts 13 et 14/2022 partage résultat 19-20 et 20-21
78	Art 7815-282	Reprise sur provisions			613 740 €	Provision 2023 : 613 746,40 €

Il est proposé au Comité syndical de valider cette décision modificative et d'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à son exécution.

DECISION : Adopté à l'unanimité

**La présidente
Claudie BALCON**

